

**ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE**  
**AIDE AUX ÉTUDES**  
**Fournir un dossier complet par enfant**

**BÉNÉFICIAIRES :**

Personnels titulaires, stagiaires  
Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum), retraités

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Quotient familial à ne pas dépasser : **12400 €**

L'enfant ne doit pas être scolarisé hors territoire national, ni dans un établissement privé hors contrat avec l'éducation nationale

Prestation limitée à une aide par année scolaire

L'enfant ne doit pas être en formation rémunérée y compris en contrat d'apprentissage

**Concernant les bacs professionnels, seront acceptés uniquement les dossiers pour les filières rendant obligatoire l'achat de matériels en relation avec la spécialité, hors petites fournitures scolaires (voir ci-dessus les enseignements retenus)**

**MONTANT :**

1. Pour les étudiants boursiers ou non boursiers en filières générales après BAC, excepté les formations rémunérées, **paiement de la facture acquittée des droits d'inscription à hauteur de 300 €** (la notification de bourses et la facture acquittée sont impérativement fournis pour l'étude du dossier)
2. **400 € sur présentation d'une facture acquittée** pour les BACS PRO suivant :
  - Métiers de l'alimentation : boucherie ; charcuterie ; boulangerie ; pâtisserie ; poissonnerie.
  - Métiers de l'hôtellerie et de la restauration.
  - Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire : travaux paysagers ; productions horticoles.
  - Métiers d'art et de l'artisanat : photographie ; ébénisterie ; horlogerie ; communication graphique ; art de la pierre.
  - Métiers de l'esthétique : coiffure, etc.....
  - Métiers de l'architecture et de l'urbanisme.

L'enfant scolarisé dans un lycée enseignement public poursuivant un cursus de brevet de technicien supérieur n'ouvre pas droit à cette prestation (pas de frais de scolarité)

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À  
COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE  
DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS  
ÉCOULÉS.**

**LE TAMPON D'ARRIVÉE DANS LE SERVICE FAISANT FOI**

**À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?**

**Les demandes de prestations sociales ne sont pas recevables par mél.**

Rectorat de Créteil

Division de l'accompagnement social et médical – DASEM 2

4 rue Georges Enesco – 94010 CRÉTEIL cedex

Téléphone : 01-57-02-64-07 / 63-97 / 69-29 / 64-34 / 68-16 / 63-96

Demande de renseignement : [ce.dasem2@ac-creteil.fr](mailto:ce.dasem2@ac-creteil.fr)

**CONSTITUTION DU DOSSIER :**

- ⇒ Relevé d'identité bancaire avec IBAN à vos nom et prénom.
- ⇒ Photocopie du dernier bulletin de salaire
- ⇒ **Facture acquittée des droits d'inscription + notification de la bourse**
- ⇒ Photocopie du certificat de scolarité de l'élève ou de l'étudiant.
- ⇒ Photocopie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.



- En cas de PACS, de concubinage ou de déclaration séparée pour les couples mariés, joindre les 2 avis d'imposition.
- ⇒ Attestation de l'employeur du conjoint : imprimé ci-joint ou attestation Pôle Emploi
  - ⇒ Photocopie du contrat de travail en cours pour les contractuels
  - ⇒ Photocopie intégrale du livret de famille
  - ⇒ Contrat PACS
  - ⇒ Pour les couples en union libre, attestation sur l'honneur de concubinage avec les noms, prénoms et dates de naissance des conjoints
  - ⇒ Vous êtes divorcé(e) : photocopie du jugement de divorce faisant apparaître que vous avez la garde de votre (vos) enfant(s).
  - ⇒ Vous êtes séparé(e) : dernier relevé de compte CAF où figure votre profil (date de séparation et enfants à charge)
  - ⇒ Attestation sur l'honneur de vie seule (le cas échéant)
  - ⇒ Vous êtes célibataire, veuf(ve) : attestation sur l'honneur de vie seule ci-jointe

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique **professionnelle** : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Situation familiale :  marié(e)     union libre     pacsé(e)  
 divorcé(e)     séparé(e)     veuf(ve)     célibataire

Situation professionnelle :  titulaire     stagiaire     contractuel    INM (indice nouveau majoré)

Emploi actuel : \_\_\_\_\_

(dernier poste pour les retraité(e)s)

Nom et adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Code RNE \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

| Enfant à charge fiscalement concerné par la demande |                   |   |
|---|-------------------|---|
| NOM - Prénom  | Date de naissance | Etablissement fréquenté –<br>Classe ou niveau |
|   |                   |   |

**Date de la rentrée scolaire :** \_\_\_\_\_

**Date et signature originale :**

## 1. ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE VIE SEULE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\* certifie sur l'honneur assumer seul(e) la charge pleine et entière de mon (mes) enfant(s)

\* certifie sur l'honneur assumer en garde alternée la charge de mon (mes) enfant(s)

\*\* certifie sur l'honneur vivre seul(e) depuis le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ **Signature originale**

\* Cocher la mention correspondant à votre situation

\*\* Pour les séparé(e)s, divorcé(e)s, veuf ou veuve.

## 2. ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT(1)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (2)

certifie que \_\_\_\_\_ (3)

employé(e) dans nos services n'a perçu et ne percevra aucune prestation d'aide aux études au titre de l'année scolaire 2022/2023

Conjoint employé par l'académie de Créteil, noter **uniquement** ses NOM PRENOM et DATE DE NAISSANCE

NOM – PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

CACHET, DATE ET SIGNATURE ORIGINALE  
du responsable hiérarchique

(1) : pour les conjoints employés par une autre académie, fournir l'attestation émanant du service de l'action sociale de celle-ci

(2) : Nom de l'employeur

(3) : Nom et prénom de l'employée

